Les nominations équilibrées dans les emplois de direction

La loi du 19 juillet 2023 (loi n° 2023-623 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la Fonction publique) apporte une nouvelle obligation de publication annuelle du nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs en application de l'article L.132-6-1 du Code général de la fonction publique.

L'obligation de nomination équilibrée, s'apprécie sur la base d'un cycle de quatre primo-nominations, sur la seule durée du mandat de l'exécutif local (les nominations survenues sous la précédente mandature ne sont pas comptabilisées, y compris en cas de réélection)…

Concrètement, les employeurs doivent publier sur leur site internet le tableau des nominations équilibrées transmis à la préfecture.

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2024

(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2024 :	4EF (2H et 2F) dont DGS 1H	DGAS : 2F et 1H	DGST : **0**	Expert ht niveau- directeur de projet : **0**

(B) N° de département :	38
(C) Nom de la collectivité	(D) Nature
Ville de Grenoble	commune

(E) Nominations année 2024 (y compris primo-nominations)		
Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
DGS	1	0
DGAS	0	0
DGST	0	0
Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0
Total par sexe	**1**	**0**

(F) Primo-nominations année 2024		
Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
DGS	0	0
DGAS	0	0
DGST	0	0
Expert de haut niveau- Directeur de projet	0	0
Total par sexe en 2024	**0**	**0**

(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)		
Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME
DGS		
DGAS		
DGST		
Expert de haut niveau- Directeur de projet		
Total par sexe années antérieures	**0**	**0**
(H = F + G) Total primo par sexe	0	0
(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2024		
(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2ème cycle de l'année 2024 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)		

Au titre du 1er cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
	Contribution due		
Au titre du 2ème cycle	Nombre minimal de représentant de chaque sexe	0	
	Nombre d'unités manquantes	Néant	Néant
	Contribution due		